



Cityscoot révèle une étude sur les utilisateurs de scooters électriques à Paris réalisé en partenariat avec 6T

Cette étude réalisée en avril 2019 auprès de 5 870 utilisateurs souligne que les parisiens se sont majoritairement appropriés le service Cityscoot, que ce service est complémentaire avec les trottinettes en libre-service, et que l'arrivée des scooters électriques a permis de réduire l'impact de la mobilité sur la qualité de l'air à Paris.

Cityscoot a changé la vie d'une partie des Parisiens

- Un service essentiellement parisien :
 - **80 % des trajets ont lieu durant la semaine**, contre seulement 20% durant le week-end
 - La moitié des trajets sont effectués entre 7h et 11h du matin et entre 17h et 21h
 - **88% des utilisateurs de Cityscoot sur le territoire résident en Île-de-France**
- **Des utilisateurs fidèles** : 6,5 utilisations / mois
- **Une satisfaction très élevée** : service client (8,4/10, stable), disponibilité des scooters (7,4/10, +1 en 2 ans)
- **L'émergence d'une demande nouvelle** : 19% des utilisateurs n'avaient jamais conduit un scooter (pour rappel, depuis son lancement a mis en place une formation par des professionnels pour les nouveaux conducteurs de scooters)

Cityscoot et les trottinettes sont complémentaires

- **Le taux de substitution entre les scooters électriques et les trottinettes est négligeable** : 6% des utilisateurs de Cityscoot auraient réalisé leur dernier trajet en trottinettes
- **Scooters électriques et trottinettes répondent à des besoins différents** :
 - Cityscoot est synonyme de rapidité, de sécurité et de plaisir
 - Les trottinettes sont davantage adaptées aux trajets courts

Cityscoot réduit l'impact de ma mobilité sur la qualité de l'air à Paris

- **Le service permet de réduire le nombre de scooters thermiques** : 13 scooters thermiques sont remplacés par 10 scooters électriques
- **L'effet net de Cityscoot est une réduction de l'équipement automobile** (2% en 2017, 4% en 2019)
- Si Cityscoot n'avait pas existé, **21% des utilisateurs auraient employé un mode de transport potentiellement carboné pour leur trajet** (dont 8% VTC, 8% 2RM personnel, 3% voiture personnelle et 2% taxis). Pour les trottinettes, ce chiffre est seulement de 9%.

« Le principal enseignement de l'enquête 6T est que nos clients sont de plus en plus satisfaits de nos services grâce à une meilleure disponibilité de nos scooters et à un service client performant. L'impact de Cityscoot sur la qualité de l'air en région parisienne est démontré tout comme son impact positif sur les mobilités du quotidien des Parisiens. » a réagit Bertrand Fleurose, fondateur de Cityscoot.

Précisions méthodologiques sur l'enquête 6T

Cette étude repose sur une enquête quantitative auprès des utilisateurs de Cityscoot à Paris et en proche banlieue de Paris (Boulogne, Neuilly, Issy-les-Moulineaux, Levallois) diffusée par la société Cityscoot à ses clients sur le territoire. L'enquête se présente sous la forme d'un **questionnaire en ligne**, dont la passation s'est effectuée en trois vagues : jeudi 18, vendredi 19, lundi 22 avril 2019. L'échantillon obtenu est de **5870 utilisateurs**, c'est-à-dire de 5870 répondants ayant réalisé au moins un trajet avec Cityscoot au cours des 12 derniers mois.

L'enquête transversale ou « photographique » permet d'analyser précisément les utilisateurs et les utilisations de Cityscoot en 2019. Elle permet aussi une **mise en regard** avec les résultats de l'enquête 2017, pour appréhender les évolutions concernant l'ensemble de la clientèle. **914 répondants** avaient déjà répondu à l'enquête en 2017. L'enquête longitudinale permet de **suivre l'évolution** dans le temps des **comportements individuels** d'utilisateurs ayant déjà répondu en 2017.

Le rapport complet est disponible sur le blog 6T : <https://6-t.co/enquete-cityscoot/>

Pour citer l'étude : 6t-bureau de recherche, (2019), Enquête sur les utilisateurs, l'utilisation et les impacts de Cityscoot à Paris et en banlieue parisienne, 117 p.

A propos de Cityscoot

Société privée créée en mars 2014, Cityscoot a récemment conclu une nouvelle opération de financement de 40M€, après avoir obtenu 15M€ au cours de l'été 2016. Le Groupe RATP et InVenture Partners se sont associés aux actionnaires historiques de Cityscoot (parmi lesquels la Caisse des Dépôts) et au partenaire stratégique LeasePlan pour financer l'ouverture du

service dans de nouvelles villes et amener la flotte globale à 6 000 scooters début 2019 (Paris, Nice et Milan).

Avec 250 salariés en France (recrutés en CDI), Cityscoot est aujourd'hui l'une des startups françaises les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont fabriqués en Europe (respectivement en Pologne, Allemagne et France). Cityscoot est membre de l'AVEM, de l'AVERE et du Pôle de compétitivité MOV'EO.

<http://www.cityscoot.eu/paris/>

Contact presse

presse@cityscoot.eu / 06 32 46 91 55